

Le BPJEPS - AAN



<u>Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport</u> <u>Option : Activités Aquatiques et de la Natation</u>

Les étapes pour entrer en formation

1^{ERE} ETAPE: **D**EMANDE DE RENSEIGNEMENTS

- > Prise d'informations par téléphone
- > Détermination d'un rendez-vous afin de clarifier le projet professionnel
- > Demande du dossier d'inscription
- Pré-requis : PSE 1 à jour de la formation continue et Certificat Médical, <u>établi</u> <u>conformément au modèle en vigueur, et uniquement ce modèle.</u>

2^{EME} ETAPE: LE PASSAGE DES **EPEF**

24 juin 2013 : Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (arrêté du 8/11/10)

Inscription avant le 7 juin 2013, délai de rigueur

Frais d'inscription = 35 € (non remboursable)

TEST DE PERFORMANCE SPORTIVE : 1 EPREUVE

800m NL en moins de 16 minutes

Je peux être dispensé du test de performance sportive :

- ⇒ Si je suis titulaire du Pass'Sport de l'eau et du Pass'Compétition de l'ENF
- ⇒ Ou si j'atteste d'un 800m NL réalisé en moins de 16 minutes en compétition fédérale (Fédération Française de Natation)

<u>TEST TECHNIQUE DE SAUVETAGE : 3 EPREUVES</u> (sous réserve de modification du Ministère des Sports)

- 1) Parcours aquatique de 100m en moins de 2 minutes 40
- 2) Parcours de sauvetage de 250m avec palmes, masque et tuba, en moins de 4 minutes 20
- 3) Secours à personne en milieu aquatique en assurant le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse

Je peux être dispensé des 3 épreuves du test technique de sauvetage :

- ⇒ Si je suis titulaire du BNSSA, à jour du recyclage
- ⇒ Ou si j'ai satisfait aux épreuves du groupe A de l'examen final du BEESAN modulaire (livret de formation en cours de validité)

Je peux être dispensé de l'ensemble des EPEF :

⇒ Si j'ai satisfait aux épreuves de l'examen de préformation BEESAN modulaire (livret de formation en cours de validité)

- ⇒ Ou si j'ai validé le 1^{er} cycle du BEESAN en contrôle continu des connaissances (livret de formation en cours de validité)
 - ⇒ Si je réussis ces épreuves, je peux m'inscrire à la formation BPJEPS-AAN

3^{EME} ETAPE: LES SELECTIONS

27 Juin 2013 : Tests de Sélection ERFAN Picardie

- 1) Dossier d'inscription : à rendre avant le 7 juin 2013
- 2) Entretien de motivation
- 3) 100m 4 nages : noté en performance et en technique La note moyenne en performance correspond à 1 minute 34 pour les hommes et 1 minute 40 pour les femmes
- ⇒ Si je réussis ces étapes, je suis officiellement inscrit à la formation BPJEPS-AAN proposée par l'ERFAN Picardie, je dois me présenter au positionnement

4^{EME} ETAPE: INDIVIDUALISATION DE LA FORMATION

28 juin 2013 : Positionnement

- 1) Présentation de la formation et délivrance de la fiche d'inscription administrative
- 2) Individualisation de mon parcours de formation
- 3) Présentation de l'alternance : je dois prendre rendez-vous avec les structures d'alternance. Un choix étant déjà opéré par l'ERFAN Picardie.

5^{EME} ETAPE: LA FORMATION

- > Je renvoie la fiche d'inscription administrative avant le 31 juillet 2013.
- ➤ La formation se déroule du **9 septembre 2013 au 21 juin 2014**, quasiment sans vacances ni week-ends : 1141h dont 641h de cours théoriques.
- Les cours ont lieu à AMIENS.
- ➤ Les stages se déroulent dans les structures identifiées par l'ERFAN lors du positionnement, et uniquement en Picardie.
- Le coût de la formation = 6154 €.
- ➤ Le financement est à étudier au cas par cas, diverses solutions pouvant être proposées selon le profil du candidat. Il est préférable d'envisager plusieurs sources de financement.
- La spécificité de notre BPJEPS-AAN : organiser des actions en lien avec l'activité fédérale : moyen de lier les impératifs de nos clubs avec ceux des collectivités territoriales.



FFN PICARDIE – ERFAN

103 Route d'Abbeville – 80000 AMIENS 03.22.33.50.66 – severine.frein@ffnpicardie.com www.ffnpicardie.com

